



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
15/06/2026**

**NOTE EXPLICATIVE  
DE  
SYNTHESE**

**Affaires soumises à délibération**

**Article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales**

## URGENCE

### **1. Approbation du caractère urgent de la séance**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L.2121-12 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, Le délai de convocation est normalement fixé à cinq jours francs.

Cependant, en cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Or, l'avis de la Commune de Lambesc concernant une demande d'autorisation environnementale comprenant une zone d'épandage sur le territoire de Lambesc doit impérativement être rendu dans les 15 jours suivant la fin de l'enquête publique correspondante.

En effet, une enquête publique a été ouverte du 13 avril 2026 au 18 mai 2026 sur les demandes d'autorisation environnementale déposées par la société SUEZ RV FRANCE dans le cadre de son projet "Istres Recyclage et Energies" à Istres.

Dans cette continuité, l'enquête publique a été prolongée jusqu'au 02 juin 2026. Le conseil municipal doit donc délibérer avant le 17 juin 2026 pour que son avis soit juridiquement valide.

#### **Il est proposé au Conseil Municipal**

- **D'APPROUVER** le caractère urgent de la séance du conseil municipal au regard des impératifs de délai pour rendre un avis sur une demande d'autorisation environnementale de la société SUEZ RV FRANCE dans le cadre de son projet "Istres Recyclage et Energies" à Istres

## URBANISME

### **2. Saisine du Conseil Municipal pour avis sur une demande d'autorisation environnementale comprenant une zone d'épandage sur le territoire de Lambesc**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Préfet des Bouches-du-Rhône a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire, présentées par la société SUEZ RV FRANCE dans le cadre de son projet « Istres Recyclage et Energies » consistant en la transformation de son centre de tri et de valorisation de multimatériaux, situé lieu-dit « La Grande Groupède » à Istres, en un site de production de matières recyclées valorisables et d'énergies.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 avril 2026 au 2 juin 2026 inclus et s'est tenue sur le territoire de la commune d'Istres.

Le projet envisagé comprend l'implantation d'une installation de méthanisation à partir de biodéchets, d'une installation de valorisation énergétique à partir de déchets à haut pouvoir calorifique inférieur de type combustibles solides de récupération (CSR), d'une nouvelle unité de réception, tri et préparation de déchets valorisables pour répondre aux besoins des nouvelles obligations de tri des déchets d'activités économiques, ainsi que par la modernisation du centre de tri et de préparation CSR pour répondre aux besoins de la future unité de valorisation énergétique.

Il comprend également un plan d'épandage pour la valorisation agricole des digestats issus de l'unité de méthanisation, qui sera réalisé sur des parcelles mises à disposition par 23 exploitants sur 21 communes du département des Bouches-du-Rhône, dont Lambesc.

En effet, la SARL ANDREIS, exploitant agricole à Lambesc, a souhaité intégrer le plan d'épandage des digestats, pour ses terres situées à Lambesc. Sont concernées, sur notre territoire, les parcelles privées cadastrées section AN n° 7 et n° 9, section AY n° 0064 et n° 0091, section AT n° 0013 et n° 0015, section BD

n° 0157, n° 0158 et section AR n° 0033, n° 0035, n° 0036, n° 0274 et n° 0276, représentant une surface totale de 15 ha de terres agricoles, situées dans différents secteurs : la Chapus, le Petit Badasset, le Cannet, Mas de l'Estagnol et le Bas Taulet.

A cette fin, la société SUEZ RV FRANCE a déposé un dossier comprenant notamment une étude d'impact avec une analyse de l'état initial, des effets directs et indirects, des raisons pour lesquelles le projet est retenu et une proposition de mesures compensatoires.

En application des dispositions de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur la demande d'autorisation environnementale.

**CONSIDERANT** que l'épandage de digestats sur des grandes cultures : blé, colza, vigne, betteraves fourragères, prairies (pâture et foin) présente un risque potentiel de transfert d'éléments chimiques vers les eaux souterraines ;

**CONSIDERANT** que les eaux issues de l'irrigation, excédentaires par rapport aux besoins des cultures, rejoignent rapidement et en quantité importante la nappe phréatique ou les cours d'eau ;

**CONSIDERANT** que les eaux issues de l'irrigation sont ainsi susceptibles de véhiculer vers la nappe des substances solubles contenues dans les digestats ;

**CONSIDERANT** la vulnérabilité de la nappe phréatique, liée à ses caractéristiques intrinsèques (fort pouvoir drainant et relativement grande vitesse d'écoulement souterrain) et la nécessité de la protéger.

#### Il est proposé au Conseil Municipal

- **D'EMETTRE** un avis défavorable à la demande de la société SUEZ RV FRANCE concernant la demande d'autorisation environnementale, relative à son projet « Istres Recyclage et Energies »

## DECISIONS

<a href="#">2026-086</a>	CP	26/05/2026	Avenant n° 2 du contrat 2020-086	/
<a href="#">2026-087</a>	TECH	28/05/2026	Portant sur la signature d'une convention subséquente d'occupation du domaine public communal (CSOD) pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)	100€ T.T.C / an
<a href="#">2026-088</a>	CULT	30/05/2026	Portant sur la signature du contrat de cession pour le spectacle TRIBUTE Céline DION de la société SASU Harpsody Production	8 229 € TTC
<a href="#">2026-089</a>	POP	01/06/2026	Portant sur la signature d'une convention convention d'action passerelle avec l'école la Ventarelle et la crèche Touchatout	/
<a href="#">2026-090</a>	CULT	05/06/2026	Portant sur la signature d'une convention de partenariat culturel avec le Département pour le dispositif Provence en Scène 2026 / 2027	/
<a href="#">2026-091</a>	TOUR	08/06/2026	Portant sur devis avec la société SASL pour une prestation de mapping vidéo le 13/07/2026	8 652 € TTC
<a href="#">2026-092</a>	TOUR	08/06/2026	Devis location d'une patinoire synthétique et accessoires du 24 au 29/11/2026	20 102,40 € TTC
<a href="#">2026-093</a>	TOUR	08/06/2026	Portant sur un devis de prestation de gardiennage pour le 28 et 29/11/2026 dans le cadre du Marché de Noël	1 470,05 € TTC
<a href="#">2026-094</a>	TOUR	09/06/2026	Portant sur la signature d'une convention de partenariat avec Monsieur Franck ROUSSEL pour une exposition de photographie	/